



Société d'Expertise Comptable d'Organisation et de Gestion

SARL au capital de 1 008 198 €
Inscrite au tableau de l'ordre de LILLE

SA PIM

140 Bis rue de Rennes
75006 PARIS

COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Autres Cabinets :

31 Rue des Soupirants - 62100 CALAIS
Tél : 03.21.46.07.46 - Fax : 03.21.96.90.46

348 Avenue de Saint Omer - 62610 ARDRES
Tél : 03.21.35.44.48 - Fax : 03.21.36.73.70

35 rue Carnot - 62500 SAINT-OMER
Tél : 03.21.12.62.70 - Fax : 03.21.88.51.71

CABINET DE *DUNKERQUE*

30 Rue l'Hermitte - 59140 DUNKERQUE
Tél : 03.28.58.08.18 - Fax : 03.28.66.39.57

Exemplaire : Client

Sommaire

1. Etats de synthèse	5
Bilan	6
Bilan détaillé	9
Compte de résultat	13
Compte de résultat détaillé	15
Soldes intermédiaires de gestion	17
2. Liasse fiscale	19
3. Annexes	49
Règles et méthodes comptables	50
Notes sur le bilan	52
Notes sur le compte de résultat	60
Autres informations	61
4. Conditions Générales	63

Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	11 076	9 500	1 576	3 080
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 737 216	1 159 635	2 577 581	2 568 139
Autres immobilisations financières	1 655		1 655	1 655
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 749 947	1 169 135	2 580 812	2 572 874
Stocks				
Marchandises	50 170		50 170	
Créances				
Clients et comptes rattachés	27 072		27 072	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 912		1 912	2 455
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 191		7 191	3 854
Autres créances	268 302		268 302	268 302
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	151 918		151 918	151 918
Disponibilités	2 957		2 957	482
Charges constatées d'avance	5 075		5 075	4 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT	514 598		514 598	431 994
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 264 545	1 169 135	3 095 410	3 004 869

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	335 388	335 388
Réserve légale	33 539	33 539
Autres réserves	107 765	98 842
Résultat de l'exercice	-31 824	8 922
TOTAL CAPITAUX PROPRES	444 867	476 691
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	416 806	416 806
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	416 806	416 806
<i>Découverts et concours bancaires</i>	4 475	18 696
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 475	18 696
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	764 997	863 514
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 843	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 501	17 846
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 714	922
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	833	833
Dettes fiscales et sociales	3 547	1 755
Autres dettes	1 286 360	1 189 133
TOTAL DETTES	2 210 723	2 090 944
Ecarts de conversion - Passif	23 014	20 427
TOTAL PASSIF	3 095 410	3 004 869

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
INSTAL.GALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.	4 517		4 517	4 517
MATÉRIEL DE BUREAU	4 214		4 214	4 214
MOBILIER	2 345		2 345	2 345
AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV		3 960	-3 960	-3 395
AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET INFORMAT.		4 214	-4 214	-3 453
AMORTIS. MOBILIER		1 326	-1 326	-1 148
	11 076	9 500	1 576	3 080
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TITRES SOCOMMUN	91 394		91 394	91 394
TITRES SOMIDA	3 295		3 295	3 295
TITRES SOMIA	32 974		32 974	32 974
TITRES SAMA	20 886		20 886	20 886
TITRES SMGI	160 071		160 071	160 071
TITRES SPSM	3 170 480		3 170 480	3 170 480
TITRES SOMAGRA	13 781		13 781	13 781
CRÉANCES S/PARTICIPATION SOMIA	137 106		137 106	134 520
INTÉRÊTS COURUS SOMIA	59 503		59 503	52 648
INTERETS COURUS SPSM	47 725		47 725	47 725
PROV DEP TITRES DE PARTICIPATION		1 109 120	-1 109 120	-1 109 120
RESERVE DEP TITRES PARTICIPATION		2 789	-2 789	-2 789
PROVIS. DÉPRÉC. CRÉANCES RATT.PARTI		47 725	-47 725	-47 725
	3 737 216	1 159 635	2 577 581	2 568 139
Autres immobilisations financières				
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	1 655		1 655	1 655
	1 655		1 655	1 655
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 749 947	1 169 135	2 580 812	2 572 874
Stocks				
Marchandises				
STOCKS DE MARCHANDISES	50 170		50 170	
	50 170		50 170	
Créances				
Clients et comptes rattachés				
CLIENTS	27 072		27 072	
	27 072		27 072	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
ETAT - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				2 455
CRÉANCES SUR L'ETAT - CARRY BACK	1 912		1 912	
	1 912		1 912	2 455
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
TVA DÉDUCTIBLE S/AUT.BIENS ET SCES	4 718		4 718	1 153
REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDÉ	1 173		1 173	1 210
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 300		1 300	1 491
	7 191		7 191	3 854
Autres créances				
SOCIETE SOMIDA	40 060		40 060	40 060
SOCIETE SPSM	14 283		14 283	14 283
SOCIETE SOMIA	34 276		34 276	34 276

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
SOCIETE SPSM	179 683		179 683	179 683
	268 302		268 302	268 302
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMAND	151 918		151 918	151 918
	151 918		151 918	151 918
Disponibilités				
CIC USD	2 755		2 755	185
CAISSE	202		202	297
	2 957		2 957	482
Charges constatées d'avance				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 075		5 075	4 983
	5 075		5 075	4 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT	514 598		514 598	431 994
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 264 545	1 169 135	3 095 410	3 004 869

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	335 388	335 388
	335 388	335 388
Réserve légale		
RÉSERVE LÉGALE	33 539	33 539
	33 539	33 539
Autres réserves		
AUTRES RÉSERVES	107 765	98 842
	107 765	98 842
Résultat de l'exercice	-31 824	8 922
TOTAL CAPITAUX PROPRES	444 867	476 691
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	416 806	416 806
	416 806	416 806
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	416 806	416 806
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
CIC BANQUE TRANSATLANTIQUE	4 098	18 222
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	378	473
	4 475	18 696
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 475	18 696
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
CPTÉ COURANT M AKESSON	1 462	19 484
CPTÉ COURANT MME AKESSON	717 388	797 884
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	46 147	46 147
	764 997	863 514
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
CLIENTS - ACOMPTES SUR COMMANDES	31 843	
	31 843	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURNISSEURS	109 107	6 920
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	10 393	10 925
	119 501	17 846
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
TVA RÉCUPÉRÉE D'AVANCE	2 714	922
	2 714	922
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
ASSOCIÉS - DIVIDENDES À PAYER	833	833
	833	833
Dettes fiscales et sociales	3 547	1 755
Autres dettes		
SARL MATERIEL NAVAL	147 255	67 120
SA SCIAMA	900 580	886 496
SARL SOCOMMIN	238 525	235 517
	1 286 360	1 189 133
TOTAL DETTES	2 210 723	2 090 944
Ecarts de conversion - Passif		
DIFF. CONVERS. AUGMENTATION CRÉANCE	23 014	20 427
	23 014	20 427

Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
TOTAL PASSIF	3 095 410	3 004 869

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	290 815	89,79	108 754	90,64	182 061	167,41
Production vendue	33 086	10,21	11 232	9,36	21 854	194,57
Autres produits			2		-2	-100,00
Total	323 901	100,00	119 988	100,00	203 914	169,95
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	298 996	92,31	89 196	74,34	209 800	235,21
Variation de stock (m/ses)	-50 170	-15,49			-50 170	
Achats de m.p & aut.approv.	29 009	8,96	10 988	9,16	18 021	164,00
Autres achats & charges externes	63 201	19,51	53 673	44,73	9 528	17,75
Total	341 036	105,29	153 858	128,23	187 178	121,66
MARGE SUR M/SES & MAT	-17 134	-5,29	-33 870	-28,23	16 736	-49,41
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	4 597	1,42	4 797	4,00	-200	-4,17
Charges sociales			39	0,03	-39	-100,00
Amortissements et provisions	1 504	0,46	1 504	1,25		
Total	6 101	1,88	6 340	5,28	-239	-3,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 235	-7,17	-40 210	-33,51	16 975	-42,22
Produits financiers	8 517	2,63	8 252	6,88	265	3,21
Charges financières	19 017	5,87	17 304	14,42	1 713	9,90
Résultat financier	-10 500	-3,24	-9 052	-7,54	-1 448	16,00
RESULTAT COURANT	-33 735	-10,42	-49 262	-41,06	15 527	-31,52
Produits exceptionnels			66 824	55,69	-66 824	-100,00
Charges exceptionnelles	2		6 728	5,61	-6 726	-99,97
Résultat exceptionnel	-2		60 096	50,09	-60 097	-100,00
Impôts sur les bénéfices	-1 912	-0,59	1 912	1,59	-3 824	-200,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-31 824	-9,83	8 922	7,44	-40 747	-456,68

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
VENTES SISAL CI	290 815	89,79	108 754	90,64	182 061	167,41
	290 815	89,79	108 754	90,64	182 061	167,41
Production vendue						
PORT FR ACC /SISAL CI	33 086	10,21	11 232	9,36	21 854	194,57
	33 086	10,21	11 232	9,36	21 854	194,57
Autres produits						
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE			2		-2	-100,00
			2		-2	-100,00
Total	323 901	100,00	119 988	100,00	203 914	169,95
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
ACHATS SISAL SPSM	298 996	92,31	89 196	74,34	209 800	235,21
	298 996	92,31	89 196	74,34	209 800	235,21
Variation de stock (m/ses)						
VARIAT. STOCKS MARCHANDISES	-50 170	-15,49			-50 170	
	-50 170	-15,49			-50 170	
Achats de m.p & aut.approv.						
FRAIS ACCESSOIRES/ACHATS SISAL	29 009	8,96	10 988	9,16	18 021	164,00
	29 009	8,96	10 988	9,16	18 021	164,00
Autres achats & charges externes						
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT			606	0,51	-606	-100,00
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	330	0,10	858	0,72	-528	-61,51
SOUS TRAITANCE COMPTA - ADMINISTRAT	11 000	3,40	11 000	9,17		
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	5 994	1,85	5 863	4,89	131	2,23
LOCATION DOMICILIATION REGUS	1 310	0,40	1 421	1,18	-111	-7,78
LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TRANSPORT			605	0,50	-605	-100,00
CHARGES LOCATIVES & COPROPRIÉTÉ	2 144	0,66	2 108	1,76	36	1,72
MAINTENANCE	60	0,02			60	
ASSURANCES DOMMAGE-CONSTRUCTION	335	0,10	314	0,26	22	6,87
COMMISSIONS ET COURTAGES SUR ACHA	2 940	0,91			2 940	
HONORAIRES	11 270	3,48	11 046	9,21	224	2,03
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	170	0,05	196	0,16	-26	-13,13
PUBLICITÉ	1 500	0,46	750	0,63	750	100,00
ANNONCES ET INSERTIONS			360	0,30	-360	-100,00
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	69	0,02	5 874	4,90	-5 805	-98,82
RÉCEPTIONS	782	0,24	1 758	1,47	-977	-55,54
FRAIS POSTAUX	332	0,10	371	0,31	-40	-10,65
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	883	0,27	1 066	0,89	-183	-17,16
SERVICES BANCAIRES	8 299	2,56	6 977	5,82	1 321	18,94
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	15 783	4,87	2 500	2,08	13 283	531,34
	63 201	19,51	53 673	44,73	9 528	17,75
Total	341 036	105,29	153 858	128,23	187 178	121,66
MARGE SUR M/SES & MAT	-17 134	-5,29	-33 870	-28,23	16 736	-49,41
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
FORMATION CONTINUE (TRÉSOR)	4 140	1,28	4 200	3,50	-60	-1,43

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
C.E.T.	457	0,14	597	0,50	-140	-23,45
	4 597	1,42	4 797	4,00	-200	-4,17
Charges sociales						
MÉDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE			39	0,03	-39	-100,00
			39	0,03	-39	-100,00
Amortissements et provisions						
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	565	0,17	565	0,47		
DOT AMORT MAT DE BUREAU	939	0,29	939	0,78		
	1 504	0,46	1 504	1,25		
Total	6 101	1,88	6 340	5,28	-239	-3,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 235	-7,17	-40 210	-33,51	16 975	-42,22
Produits financiers						
REVENUS DES CRÉANCES IMMOBILISÉES	6 855	2,12	6 726	5,61	129	1,92
GAINS DE CHANGE	1 662	0,51	1 526	1,27	136	8,89
	8 517	2,63	8 252	6,88	265	3,21
Charges financières						
INTÉRÊTS COMPTES COURANTS			566	0,47	-566	-100,00
INTÉRÊTS DES DETTES DIVERSES	16 369	5,05	16 738	13,95	-370	-2,21
PERTES DE CHANGE	2 648	0,82			2 648	
	19 017	5,87	17 304	14,42	1 713	9,90
Résultat financier	-10 500	-3,24	-9 052	-7,54	-1 448	16,00
RESULTAT COURANT	-33 735	-10,42	-49 262	-41,06	15 527	-31,52
Produits exceptionnels						
AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GESTION			1		-1	-56,88
PRODUITS DES EXERCICES ANTÉRIEURS			7 208	6,01	-7 208	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			55 435	46,20	-55 435	-100,00
REPRIS.S/PROV.RISQUES CHARGES EXCE			4 180	3,48	-4 180	-100,00
			66 824	55,69	-66 824	-100,00
Charges exceptionnelles						
AUTRES CHARGES EXCEPT. DE GESTION	2		1		1	84,35
DOT. PROV. RISQUES ET CHARGES EXCEP			6 727	5,61	-6 727	-100,00
	2		6 728	5,61	-6 726	-99,97
Résultat exceptionnel	-2		60 096	50,09	-60 097	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			1 912	1,59	-1 912	-100,00
PRODUITS - REPORTS ARRIÈRE DÉFICITS	-1 912	-0,59			-1 912	
	-1 912	-0,59	1 912	1,59	-3 824	-200,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-31 824	-9,83	8 922	7,44	-40 747	-456,68

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Ventes de marchandises	290 815	100,00	108 754	100,00	182 061	167,41
Coût d'achats marchandises vendues	248 825	85,56	89 196	82,02	159 629	178,96
MARGE COMMERCIALE	41 990	14,44	19 558	17,98	22 432	114,69
Production vendue	33 086	100,00	11 232	100,00	21 854	194,57
Cie de matières et sous-traitance	29 009	87,68	10 988	97,83	18 021	164,00
MARGE DE PRODUCTION	4 077	12,32	244	2,17	3 833	NS
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	323 901	100,00	119 986	100,00	203 915	169,95
MARGE BRUTE GLOBALE	46 067	14,22	19 802	16,50	26 265	132,64
Autres achats et charges externes	63 201	19,51	53 673	44,73	9 528	17,75
VALEUR AJOUTEE	-17 134	-5,29	-33 872	-28,23	16 737	-49,41
Impôts, taxes et verst assimilés	4 597	1,42	4 797	4,00	-200	-4,17
Charges de personnel			39	0,03	-39	-100,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-21 731	-6,71	-38 707	-32,26	16 976	-43,86
Autres produits			2		-2	-100,00
Dot. amortissements et provisions	1 504	0,46	1 504	1,25		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23 235	-7,17	-40 210	-33,51	16 975	-42,22
Produits financiers	8 517	2,63	8 252	6,88	265	3,21
Charges financières	19 017	5,87	17 304	14,42	1 713	9,90
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-33 735	-10,42	-49 262	-41,06	15 527	-31,52
Produits exceptionnels			66 824	55,69	-66 824	-100,00
Charges exceptionnelles	2		6 728	5,61	-6 726	-99,97
Résultat exceptionnel	-2		60 096	50,09	-60 097	-100,00
Impôts sur les bénéfices	-1 912	-0,59	1 912	1,59	-3 824	-200,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-31 824	-9,83	8 922	7,44	-40 747	-456,68

Liasse fiscale

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 140 Bis rue de Rennes 75006 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 5 2 0 6 5 0 0 5 0 0 0 5 0			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	11 075	9 499	1 575
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	3 492 881	1 111 909	2 380 971
		Créances rattachées à des participations BB	BC	244 334	47 725	196 608
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI	1 655		1 655	
TOTAL (II) BJ		3 749 946	1 169 134	2 580 811		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	50 170		50 170
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	151 918		151 918
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	27 072		27 072
		Autres créances (3) BZ	CA	277 404		277 404
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
DIVERS	Disponibilités CF	CG	2 956		2 956	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	5 075		5 075	
	TOTAL (III) CJ	CK	514 598		514 598	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		4 264 544	1A 1 169 134	3 095 409		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	1 912	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 335 387)	DA 335 387
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 33 538
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 107 764
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (31 824)
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (I)	DL 444 867	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 416 806
	Provisions pour charges	DQ
TOTAL (III)	DR 416 806	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 4 475
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 764 996
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 31 842
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 119 500
	Dettes fiscales et sociales	DY 3 547
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 1 286 360	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 2 210 722	
Ecarts de conversion passif*	(V) ED 23 013	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 3 095 409	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 178 880	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 4 475	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	290 815	FC	290 815	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE		FF		
		FG	FH	33 086	FI	33 086	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	323 901	FL	323 901	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	323 901	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	298 995	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(50 170)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	29 009	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	63 201	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	4 597	
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	1 503
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	347 136		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(23 235)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	6 855	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	1 661	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP	8 516		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	16 368	
	Différences négatives de change				GS	2 647	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	19 016	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(10 499)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(33 734)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SA PIM		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(1 912)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	332 418	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	364 243	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(31 824)	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KF	
	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2		KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	4 516	KW	KX
			Matériel de transport*		KY		KZ	LA
			Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	6 559	LC	LD
			Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH			LI	LJ
	Avances et acomptes			LK			LL	LM
	TOTAL III			LN	11 075		LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U	3 727 774	8V	9 441	
	Autres titres immobilisés			IP			1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 655		1U	1V
	TOTAL IV			LQ	3 729 429		LR	9 441
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	3 740 505		0H	9 441	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0	D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW	
	Terrains			IP		LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales., agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	
			Matériel de transport	IV		MP	MQ	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	
			Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III			IY		NG	NH	
TOTAL III			IY		NG	NH	11 075	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U	M7	
	Autres participations			10		0X	0Y	
	Autres titres immobilisés			1I		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E	2F	
	TOTAL IV			13		NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	0L	3 749 946	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Ecart réévaluation imm. amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2020
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA PIM

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	PF	PG	PH			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QE	QG	3 959		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	5 540		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT			
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX	9 499		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	QP	QQ	OR	9 499		
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA PIM</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	416 806	5W	5X	416 806	
TOTAL II		5Z	416 806	TV	TW	416 806	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	1 159 634	9W	9X	1 159 634	
		06		07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III		7B	1 159 634	TY	TZ	1 159 634
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 576 441	UB	UC	1 576 441
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	244 334	UM		UN	244 334				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 655	UV		UW	1 655				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	27 072		27 072						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 912				1 912			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 190		7 190					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	268 302		268 302						
	Charges constatées d'avance	VS	5 075		5 075						
	TOTAUX		VT	555 542	VU	307 640	VV	247 901			
RENVois	(1) Montant des	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 475		4 475						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	119 500		119 500						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 714		2 714						
	Obligations cautionnées	VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ									
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
Groupe et associés (2)		VI	765 829		765 829						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 286 360		1 286 360						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 178 880	VZ	2 178 880						
RENVois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	765 830					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SA PIM		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
- imposées au taux de 0 %			ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN			
				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 23 014	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR 23 014	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à 2A)						XA	
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation						ZX	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XD	
	Majoration d'amortissement*					XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG 22 339	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD		
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		1 912
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH 54 163	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)	XJ	31 149	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	12 746		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO 18 403	

Cérid Group

2058B - Déficits et provisions non déductibles

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	18 403	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	18 403	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA PIM						Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	8 922		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	0F	8 922		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		
					TOTAL II	ZH	8 922	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance						YT	11 000
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 7 304						XQ	9 447
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	14 379
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 15 783						ST	28 373
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	63 201
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	457
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	4 140
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	4 597
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 336
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO		
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA PIM						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059C - Suivi des moins-values à long terme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA PIM Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .		
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶ *.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ❸	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059D - Affectation des plus values à long terme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA PIM				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2059E - Détermination de la valeur ajoutée

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA PIM		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *																				
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019																				
Durée en nombre de mois		12																				
DECLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectifs moyens du personnel	YP																					
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																						
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	323 901																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
TOTAL 1	OX	323 901																				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD	50 170																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 2	OM	50 170																				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Achats	ON	328 335																				
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 566																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
TOTAL 3	OJ	383 901																				
IV Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(9 830)																			
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA																				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	<input checked="" type="checkbox"/>																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	323 901																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY																					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX																					
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation	HR			/			/								/							

Cagid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2059F - Composition du capital social

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 5 2 0 6 5 0 0 5 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA PIM

ADRESSE (voie) 140 Bis rue de Rennes

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 7 230

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 756 024

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>
Prénom(s)	<input type="text"/>		
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>
Prénom(s)	<input type="text"/>		
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>
Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 5 5 2 0 6 5 0 0 5 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA PIM

ADRESSE (voie) 140 Bis rue de Rennes

CODE POSTAL 75006 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique	Dénomination	SPSM	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	93.11
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
			99999	ANKORONDRANO	MADAGASCAR
Forme juridique	Dénomination	SOCOMMIN	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	99.95
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
	140 Bis	rue de Rennes	75006	PARIS	FRANCE
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2020	
Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SA PIM					
SIRET		5 5 2 0 6 5 0 0 5 0 0 5 0			
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
140 Bis rue de Rennes					
75006 PARIS					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Activités des sociétés holding		Si vous avez changé d'activité, cocher la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %	
		Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
				Déficit	18 403
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
				Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>		Autres dispositifs art. 44 <i>terdecies</i>	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepedecies</i>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : EBP COMPTABILITE					
Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Visa : CGA <input type="checkbox"/>					
Nom, adresse, téléphone, Télécopie					
- du comptable : SARL FIDAC					
30 rue l'Hermitte 59140 DUNKERQUE					
Tél : 03.28.58.08.18					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Cegid Group

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA PIM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 3 095 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 31 824 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 517			4 517
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 559			6 559
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 076			11 076
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 727 774	9 441		3 737 216
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 655			1 655
Immobilisations financières	3 729 429	9 441		3 738 871
ACTIF IMMOBILISE	3 740 505	9 441		3 749 947

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SPSM 99999 ANKORONDRANO	401 675	-72 625	93,11	-100 418
SARL SOCOMMIN 75006 PARIS	91 469	-46 906	99,95	-6 424
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Le taux de conversion retenu au 31/12/2019 est de 1 MGA = 0.0002 €.

La valeur des titres de la société Malgache SPSM à l'actif est de 3 170 478 €.

Ces titres sont provisionnés pour un montant de 874 322 €.

Le montant des capitaux propres de SPSM au 31/12/2019 sont d'environ 329 000 €.

Le montant de la provision totale semble être insuffisante.

Il est à noter que la valeur unitaire du titre SPSM a été retenue dans l'acte notarié de succession pour un montant unitaire de 5 € au moment du décès de Monsieur AKESSON le 9 mars 2013.

Si le montant de 5 € est multiplié par le nombre de titres détenus par PIM, 1 311 945 au moment du décès, les titres ne doivent pas être provisionnés.

Nous sommes dans l'incertitude de la valeur réelle de titres SPSM en l'absence d'évaluation produite par un expert.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 395	565		3 960
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 601	939		5 540
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 996	1 504		9 500
ACTIF IMMOBILISE	7 996	1 504		9 500

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 555 542 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	244 334		244 334
Prêts			
Autres	1 655		1 655
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	27 072	27 072	
Autres	277 405	275 493	1 912
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 075	5 075	
Total	555 542	307 641	247 902
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTÉRÊTS COURUS SOMIA	59 503
INTERETS COURUS SPSM	47 725
Total	107 228

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 159 635			1 159 635
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	1 159 635			1 159 635
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 335 387,84 euros décomposé en 1 763 254 titres d'une valeur nominale de 0,19 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
	1 763 254			1 763 254
TOTAL	1 763 254			1 763 254

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	416 806				416 806
Total	416 806				416 806
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 178 880 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 475	4 475		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 501	119 501		
Dettes fiscales et sociales	2 714	2 714		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 052 190	2 052 190		
Produits constatés d'avance				
Total	2 178 880	2 178 880		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	765 830			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 765 830 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	10 393
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	378
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	46 147
Total	56 918

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	5 075		
Total	5 075		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o La dépréciation des stocks ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
 - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Conditions Générales

Conditions générales

1- DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions sont applicables aux conventions portant sur les missions conclues entre la société FIDAC dénommée le professionnel comptable, membre de l'Ordre des experts-comptables, et son client.

2- DEFINITION DE LA MISSION

Les travaux incombant au professionnel comptable sont détaillés dans une lettre de mission ou une proposition de mission et sont strictement limités à son contenu. Toute prestation complémentaire devra faire l'objet d'une information préalable du client afin que celui-ci soit en mesure de manifester son accord.

3- DUREE DE LA MISSION

Les missions ponctuelles sont conclues pour une durée dont le terme est fixé par le contrat de mission, et en général, à l'issue de la prestation convenue.

Les missions récurrentes sont conclues pour une durée d'une année correspondant à l'exercice comptable du client (pour les missions comptables) et à l'année civile pour les autres missions (social, juridique). Pour la première année, la durée de la mission couvre la période comprise entre la date d'effet de la convention et la date d'échéance du contrat.

La mission récurrente est renouvelable chaque année par tacite reconduction, sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date d'échéance du contrat.

En cas de résiliation tardive, et sauf faute grave imputable au professionnel comptable, le client devra verser au professionnel comptable les honoraires dus pour le travail déjà effectué, majorés d'une indemnité conventionnelle égale à 33 % des honoraires annuels convenus pour l'exercice ou l'année civile en cours ou de la dernière année d'honoraires en cas de montant incertain.

Cette indemnité est destinée à compenser les travaux mis en œuvre par le professionnel comptable dans le cadre de sa mission annuelle.

En cas de manquement important de l'entreprise à ses obligations, le professionnel comptable aura la faculté de suspendre sa mission en informant l'entreprise par tout moyen écrit ou de mettre fin à sa mission après envoi d'une lettre recommandée demeurée sans effet.

Lorsque la mission est suspendue, les délais de remise des travaux seront prolongés pour une durée égale à celle de la suspension pour autant que le professionnel comptable dispose de toutes les informations nécessaires à l'exécution des travaux à réaliser. Pendant la période de suspension, les obligations de l'entreprise demeurent applicables.

4- OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL COMPTABLE

Le professionnel comptable effectue la mission qui lui est confiée conformément aux dispositions du Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable, des normes générales du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, de la norme de « maîtrise de la qualité », de la norme « anti-blanchiment » élaborée en application des dispositions du code monétaire et financier et le cas échéant de la norme de travail spécifique à la mission considérée. Il contracte, en raison de cette mission, une obligation de moyens.

Le professionnel comptable peut se faire assister par les collaborateurs de son choix. Le nom du collaborateur chargé du dossier est indiqué au client.

A l'achèvement de sa mission, le professionnel comptable restitue les documents que lui a confiés le client pour l'exécution de la mission, lorsque les honoraires correspondant à la mission sont soldés.

Le professionnel comptable est tenu à la fois :

- au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du Code pénal ;
- à une obligation de discrétion, distincte de l'obligation précédente, quant aux informations recueillies et à la diffusion des documents qu'il a établis. Ces derniers sont adressés au client, à l'exclusion de tout envoi à un tiers, sauf demande du client.

5- OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance du professionnel comptable ou de ses collaborateurs.

Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des collaborateurs d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié du client.

Le client s'engage :

- à fournir au professionnel de l'expertise comptable préalablement au commencement de la mission, les informations et documents d'identification requis en application des dispositions visées aux articles L561-1 et suivants du Code monétaire et financier, à savoir :

Dans le cadre de l'obligation d'identification du client :

- _ si le client est une personne physique, obtention d'un document d'identité officiel en cours de validité comportant sa photographie ;
- _ si le client est une personne morale, obtention de tout acte ou extrait du registre officiel datant de moins de trois mois constatant la dénomination, la forme juridique, l'adresse du siège social et l'identité des associés et dirigeants et pour chacun des dirigeants un document d'identité officiel en cours de validité comportant sa photographie.

Dans le cadre de l'obligation d'identification du bénéficiaire effectif :

- _ obtention de l'identité du bénéficiaire effectif de la mission et des éléments justifiant cette déclaration ;
- _ composition et répartition du capital social ;
- _ identité des membres des organes de direction et d'administration ;
- _ si une ou plusieurs personnes morale détiennent un poste de direction ou d'administration de l'entité, obtenir les mêmes informations.

Ces informations et documents d'identification devront être tenus à jour régulièrement.

- à mettre à la disposition du professionnel comptable, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- à réaliser les travaux lui incombant conformément aux dispositions prévues dans le tableau de répartition des obligations réciproques ;
- à respecter les procédures mises en place pour la réalisation de la mission ;
- à porter à la connaissance du professionnel comptable les faits nouveaux ou exceptionnels. Il lui signale également les engagements susceptibles d'affecter les résultats ou la situation patrimoniale de l'entreprise ;
- à confirmer par écrit, si le professionnel comptable le lui demande, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets ;
- à vérifier que les états et documents produits par le professionnel comptable sont conformes aux demandes exprimées et informations fournies par lui-même et d'informer sans retard le professionnel de tout manquement ou erreur.

Le client reste responsable de la bonne application de la législation et des règlements en vigueur ; le cabinet ne peut être considéré comme se substituant aux obligations du chef d'entreprise du fait de cette mission.

Conditions générales

Conformément aux prescriptions légales, le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver les pièces justificatives et, d'une façon générale, l'ensemble des documents produits par le cabinet pendant les délais de conservation requis par la loi ou le règlement. Dans le cas d'une mission sociale et dès lors que le traitement de la paie est assuré sur le système informatique du client, ce dernier devra assurer la sauvegarde des données et traitements informatisés pour en garantir la conservation, l'inviolabilité et la lecture ultérieure.

Dès lors que les traitements sont assurés sur le système informatique du client, ce dernier devra assurer la sauvegarde et l'archivage des données et des traitements informatisés pour en garantir la conservation, l'inviolabilité et la lecture ultérieure. Il s'assurera de l'extraction et de la communication des données et traitements imposés lors des contrôles de comptabilité de l'Administration Fiscale ou de l'Urssaf.

D'une façon générale, le client doit, par ailleurs, prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de son système informatique.

6- HONORAIRES

Le professionnel comptable reçoit du client des honoraires librement convenus qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. Il est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.

Les conditions de règlement des honoraires sont décrites dans les annexes du contrat de mission.

Les honoraires sont payés à leur date d'échéance ; en cas de paiement anticipé, aucun escompte n'est accordé ; en cas de retard de paiement (au-delà de 30 jours), des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ; le taux d'intérêt de ces pénalités ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Il sera fait application de l'indemnité forfaitaire de 40€, prévue à l'alinéa 12 du I de l'article 441-6 du code de commerce.

Toute contestation d'une facture devra être faite dès réception et motivée ; ladite contestation ne pourra justifier le non-paiement des autres prestations non contestées y compris celles incluses dans la même facture.

Le non-paiement des honoraires pourra, après rappel par lettre recommandée avec accusé de réception, entraîner la suspension des travaux ou mettre fin à la mission.

En cas de tacite reconduction du contrat, sans modification de missions, les honoraires seront révisés d'une année sur l'autre en fonction de la variation de l'indice des prix des services comptables CPF 69.20, identifiant 001664450, publié par l'INSEE (progression du dernier indice connu à la date de révision des honoraires par rapport au dernier indice de référence connu à la date de signature du contrat de mission).

En cas de changement de modalités de facturation, une information préalable sera donnée au client.

En cas de rupture du contrat par l'une ou l'autre des parties, une assistance pour réaliser le transfert du dossier dans l'entreprise ou à un nouveau prestataire pourra être effectuée à la demande du client et sur la base d'un devis préalablement accepté.

En cas d'usage du droit de rétention, comme prévu à l'article 168 du code de déontologie, intégré au décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, le Président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables sera informé.

7- RESPONSABILITE CIVILE

En application de l'article 2254 modifié du Code civil, la responsabilité civile du professionnel comptable ne peut être mise en jeu que sur une période contractuellement définie à un an ; à compter des événements ayant causé un préjudice à l'entreprise.

Tout événement susceptible d'avoir des conséquences, notamment en matière de responsabilité, doit être porté sans délai par le client à la connaissance du professionnel comptable.

La responsabilité contractuelle du Cabinet d'expertise comptable FIDAC à l'égard du client, pour toutes les conséquences dommageables de l'ensemble des missions confiées, est limitée, expressément et d'un commun accord, à la somme maximale de 750.000 euros garantie par un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Si le client souhaite bénéficier d'une garantie supérieure à ce montant, le Cabinet d'expertise comptable FIDAC est à sa disposition pour étudier les modalités de mise en place d'une couverture exceptionnelle plus élevée moyennant la prise en charge du supplément de la prime d'assurance par le client.

Conformément à l'article 5 du décret du 22/01/1996 modifié, le client pourra, s'il le souhaite, obtenir communication du nom de l'assureur et du numéro de la police d'assurance du cabinet d'expertise comptable FIDAC auprès du conseil régional.

La responsabilité du cabinet ne peut en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où le préjudice subi par le client est une conséquence :

- ≠ d'une information erronée ou d'une faute ou négligence commise par le client ou ses salariés,
- ≠ du retard ou de la carence du client à fournir une information nécessaire au cabinet,
- ≠ des fautes commises par des tiers intervenant chez le client.

8- DIFFERENDS

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le professionnel comptable et son client pourront être portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables ou son représentant aux fins de conciliation.

9. DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat sera régi et interprété selon le droit français.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumise, à défaut d'accord amiable, au Tribunal de Commerce de la juridiction dont dépend le cabinet traitant le dossier, à qui les Parties attribuent expressément compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires.

10- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

Le client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les présentes conditions générales d'intervention. Les mises à jour des conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet :

<http://www.fidac-experts.fr/expertise-comptable/cabinet/conditions-generales.asp> ;

et seront jointes aux plaquettes clients des travaux annuels.